



Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO 02 au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 9 novembre 2023

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Voici maintenant 2 mois que la rentrée a eu lieu et nous déplorons comme trop souvent une situation générale bien morose qui ne répond en rien aux espérances des personnels.

Évidemment, la FNEC-FP-FO s'insurge de la tragédie d'Arras survenue le 13 octobre et apporte son soutien inconditionnel à tous les personnels de l'Éducation Nationale mais elle demande aussi que chaque demande de protection fonctionnelle soit suivie d'effets afin de garantir la sécurité de tous les agents : la protection par le discours, ça suffit !

Alors que les enseignants aspirent à plus de considération et de sérénité, ils sont la cible d'annonces successives de la part du gouvernement et du président Macron : pacte, vacances d'été, agenda du mois de juin, harcèlement, laïcité ... A moyens constants et sans revalorisation significative, on leur demande de prendre en charge et de soigner les maux de toute la société en tout en les rendant responsables de l'effondrement du niveau des élèves sans jamais reconnaître que l'édifice repose essentiellement sur leur conscience professionnelle et engagement personnel.

Donc, pour le ministère, la rentrée 2023/2024, la priorité est la lutte contre le harcèlement. Alors que la FNEC-FP-FO a quitté le groupe de travail, les personnels de direction et les enseignants se voient sollicités en période de congés de Toussaint pour la mise en place d'une grille d'auto-évaluation dès le 9 novembre censée résoudre un problème qui ne cesse d'assombrir le climat dans les établissements scolaires mais dont la genèse réside principalement dans la connexion des élèves aux réseaux sociaux hors temps scolaire. La FNEC FP-FO regrette le manque de moyens octroyés pour lutter contre le harcèlement et refuse que les personnels en portent seuls la responsabilité.

Pour le ministère, la rentrée 2023/2024, c'est la revalorisation historique des personnels à travers le pacte dont la FNEC FP-FO a dénoncé les dangers qu'il représente pour le statut, ainsi qu'à travers la prime pouvoir d'achat- inégalitaire et donc inexistante pour de nombreux enseignants. Les véritables augmentations consenties sont évaluées à 5,5% quand le président Macron avait annoncé une augmentation de 10% sans contrepartie, ce qui ne rattrapait de toute façon pas la baisse de 25% des revenus des enseignants depuis l'an 2000.

La réalité, c'est qu'après les 2000 postes d'enseignants supprimés à la rentrée précédente, 2500 suppressions ont eu lieu cette année. Des classes sont et seront encore trop chargées, avec des effectifs au-dessus de 26 élèves voire 30 pour certaines écoles. Comment répondre à des besoins grandissants avec des moyens décroissants ?

Tout ceci intervient dans un contexte politique mondial dégradé par le conflit Israélo-Palestinien marqué en France par la répression dans les manifestations pour la paix.

Dans le premier degré, les problèmes s'accumulent et viennent surcharger les missions des personnels qui s'efforcent tant bien que mal de maintenir le navire à flot.

En effet, l'inclusion scolaire systématique sans moyen met les enseignants, les AESH et les élèves dans une situation de souffrance qui pourrait être atténuée par la création de postes de PSY-EN, d'infirmières, d'AESH et d'AED bénéficiant d'un véritable statut de la fonction publique ainsi que d'un salaire décent.

Au contraire la dissolution des établissements sociaux et médico-sociaux avec la mise en place de l'acte 2 de l'école inclusive va accroître les difficultés du terrain. Afin de défendre l'enseignement spécialisé et pour contrer les mesures de dissolution en cours, la FNEC-FP-FO organisera à Paris une conférence nationale le 17 novembre 2023.

De même, les évaluations d'école, réglementairement non fondées, sont rejetées par de nombreuses équipes et, comme indiqué dans notre courrier du 23 octobre 2023 à Madame la DASEN de l'Aisne, ne doivent être qu'une préconisation et non imposées aux équipes afin de rester dans le cadre réglementaire.

Que dire de la nouvelle maquette de formation des futurs directeurs qui impose 6 mercredis entiers de travail hors temps scolaire, faisant fi, là encore, de la réglementation ?

Dans le second degré, la rentrée 2023 est marquée par le manque d'enseignants sous statut, mal compensé par l'embauche de contractuels peu ou pas formés, le manque de personnels administratifs, d'AESH, d'AED, de médecins, d'infirmières, d'assistants sociaux... Les compléments de service sur 2 ou 3 établissements touchent désormais les enseignants de toutes les disciplines et se généralisent. Les personnels sillonnent les routes de notre département rural pour des trajets pluri-hebdomadaires qui peuvent atteindre 45 minutes entre deux établissements – sans égard pour la prise de risques quotidienne.

Les professeurs de technologie ont été particulièrement maltraités par la suppression brutale de leur discipline en 6°, en ces circonstances, on se demande ce qu'entend le Président par faire de l'Education Nationale « une priorité » ?

« Le Pacte » constitue une nouvelle attaque contre les statuts. Il est globalement rejeté, comme sont rejetées toutes les mesures de destruction de l'École, et les enseignants qui le signent y sont souvent contraints pour des raisons personnelles et financières plus que par conviction pédagogique : en effet, comment croire que des élèves qui n'ont pas acquis les fondamentaux en 5 ans vont combler leurs lacunes en une heure de soutien hebdomadaire ?

Dans de nombreux collèges, les professeurs constatent que les alignements contraints par les heures de remédiation en 6° effectuées par des PE détériorent les emplois du temps.

En outre, afin d'inciter les enseignants à s'engager dans le pacte, des « trous » dans les emplois du temps sont placés à dessein. Les conséquences du pacte sont d'ores et déjà visibles : allongement du temps de présence dans les établissements, diminution du nombre de demi-journées libérées pour préparer, corriger et aussi souffler : est-ce comme cela que le ministre espère attirer de nouveaux enseignants ?

La mise en place des Cités Scolaires regroupant collèges et écoles primaires se traduit souvent comme notre syndicat l'avait dénoncé par une entrave à la liberté pédagogique de chaque enseignant : des projets et des sorties sont organisés et sont imposés aux professeurs sans considération pour la cohérence pédagogique de l'ensemble. Cette pédagogie de projet, encouragée à tous les niveaux de notre hiérarchie, se décline aussi en journée de ceci ou semaine de cela, et se traduit par des incitations plus ou moins pressantes à inscrire sa classe dans telle ou telle activité, encore une fois au détriment de toute continuité pédagogique et surtout au détriment de l'enseignement disciplinaire. C'est cette désorganisation perpétuelle qui est d'abord responsable des heures de cours perdues que déplore le gouvernement.

Par ailleurs, les enseignants en ULIS ont appris au mois de juillet par mail la décision académique d'augmenter les effectifs de ce dispositif passant de 12 à 14 élèves. Est-ce le préambule de l'acte II de l'école inclusive ? Cette décision, contraire à tous les besoins

spécifiques de ces élèves n'est-elle pas plutôt l'acte V, fin de la pièce, anéantissement des personnels et des élèves maltraités par l'Institution ?

Le maillage départemental des SEGPA n'est pas suffisant pour répondre à la demande de tous les élèves qui en relèvent. En l'absence d'un établissement proche de leur domicile, ces élèves fragiles doivent parfois se lever plus tôt que les autres et rentrer plus tard. Trop souvent aussi le manque de places en SEGPA oblige les élèves à être scolarisés en 6° ordinaire créant mal-être pour élèves et enseignants.

Ce que la FNEC-FP-FO 02 dénonce ici fait l'objet du même constat dans toutes les salles des profs et de maîtres. Pourtant si les enseignants assistent avec effroi à l'effondrement de l'institution, avec leur syndicat, ils ne se résignent pas pour autant et continuent de revendiquer :

- **Retrait du « Pacte » !**
- **Augmentation indiciaire pour tous les personnels, pas seulement les enseignants et en particulier les personnels les plus en difficulté (AESH, AED...), sans contrepartie, à minima à hauteur de l'inflation pour commencer, et rattrapage des 25 % de pouvoir d'achat perdu en 20 ans ;**
- **Création des postes statutaires nécessaires dont la création de postes spécialisés, de Psy-EN, d'AESH, d'AED,**
- **Abrogation de Parcoursup et du bac Blanquer !**
- **Retrait de la réforme des lycées professionnels !**
- **Arrêt du démantèlement de l'enseignement spécialisé ! Non à l'acte 2 de l'École inclusive ! Abandon des PIAL et arrêt de la logique d'inclusion systématique et forcée sans moyen ;**
- **Un vrai statut pour les AESH, un vrai statut pour les AED !**
- **Abrogation de la réforme Macron des retraites !**